

Acte n° 56 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

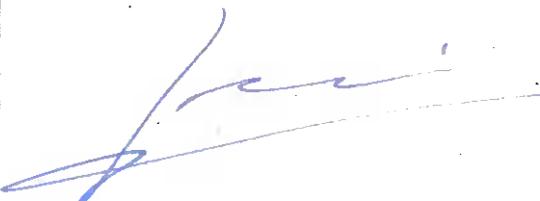
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024****Objet : Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 mai 2024**

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 16 mai 2024.

Pièce jointe : procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 2024

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024</p> <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024</p> <p>Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance</p>  <p>Denis HAMMAN</p>
---	--

Affichage et mise en ligne le : **18 OCT. 2024**

Acte n° 57 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

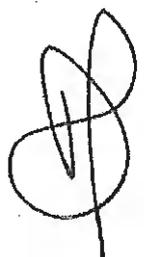
Objet : Lettre d'orientation budgétaire 2025

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La lettre d'orientation budgétaire 2025 de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : lettre d'orientation budgétaire 2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance  Denis HAMMAN
---	---

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 28

Pour : 27
Contre : 1
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

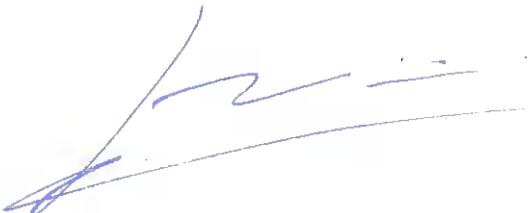
Objet : Schéma directeur du numérique 2024-2028

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil scientifique le 5 septembre 2024,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 19 septembre 2024,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 septembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE :

- Le schéma directeur du numérique 2024-2028 de l'INSA Strasbourg.

Pièce jointe : schéma directeur du numérique 2024-2028

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance  Denis HAMMAN
---	---

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 22

Nombre de représentés : 6

Nombre de votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

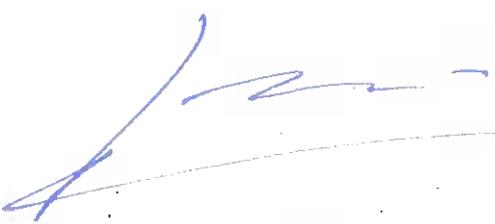
Objet : Charte de la laïcité

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 septembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La mise en œuvre de la charte de la laïcité de l'INSA Strasbourg ainsi que la fiche mission du référent laïcité.

Pièces jointes : charte de la laïcité et fiche mission référent laïcité

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024</p> <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024</p> <p>Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance</p>  <p>Denis HAMMAN</p>
---	--

Acte n° 60 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) : bilan 2023, perspective année 2024 et suivante

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

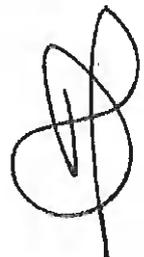
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 19 septembre 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le bilan des actions conduites en 2023 sur le financement lié à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) et la programmation des actions financées par la CVEC pour les années 2024 et suivante.

Pièce jointe : bilan CVEC 2023 et perspectives années 2024 et suivante

Acte transmis aux autorités de tutelle le 21 OCT. 2024	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 19

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Règlement interne des études et des examens 2024/2025 - amendements

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

Vu l'avis rendu par le conseil des études le 19 septembre 2024,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

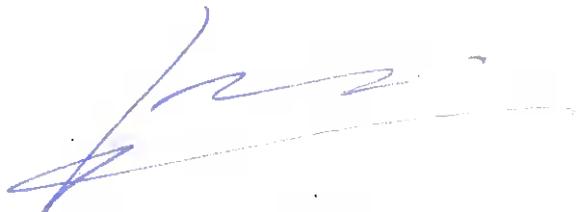
- L'intégration au règlement interne des études et des examens 2024/2025 d'un article 2.10 relatif aux modalités de vote dans les jurys.

Pièce jointe : RIEE 2024/2025

18 OCT. 2024

Acte transmis aux autorités de tutelle le

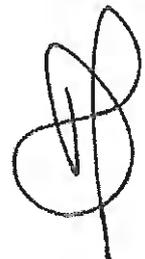
Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ

Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024

Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg
Président de séance



Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association AFPI

Vu le code de l'éducation,

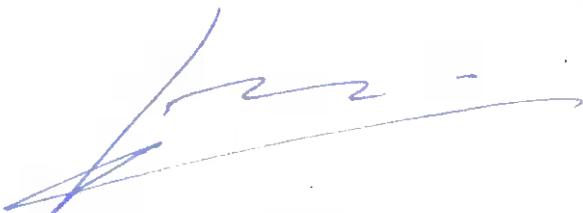
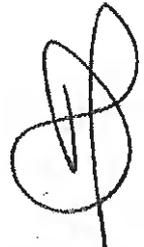
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- La conclusion de la convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de l'association AFPI.

Pièce jointe : convention AOT association AFPI

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Rapport social unique 2022

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 septembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le rapport social unique de l'INSA Strasbourg pour l'année 2022.

Pièce jointe : rapport social unique 2022

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024</p> <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024</p> <p>Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance</p>  <p>Denis HAMMAN</p>
---	--

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Référentiel d'équivalences horaires 2024-2025

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le conseil des études le 19 septembre 2024,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 septembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le référentiel d'équivalences horaires applicable à l'INSA Strasbourg pour l'année universitaire 2024-2025.

Pièce jointe : référentiel d'équivalences horaires 2024-2025

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Acte n° 65 / 2024

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024**

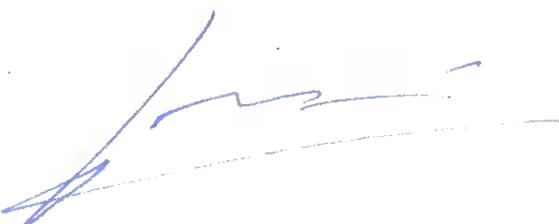
Objet : Protocole de gestion des non titulaires – personnels sur contrat de recherche

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 septembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Le protocole de gestion des personnels non-titulaires de l'INSA Strasbourg actualisé.

Pièce jointe : protocole de gestion des personnels non-titulaires de l'INSA Strasbourg

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance  Denis HAMMAN
---	---

Nombre d'administrateurs : 34
Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de présents : 21

Nombre de représentés : 5

Nombre de votants : 26

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

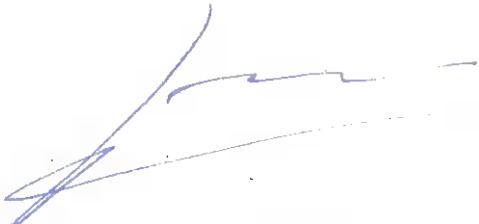
Objet : Modification des lignes directrices de gestion en matière de promotions

*Vu le code de l'éducation,
Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'INSA Strasbourg,
Vu l'avis rendu par le comité social d'administration le 24 septembre 2024,*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE À L'UNANIMITÉ :

- Les lignes directrices de gestion en matière de promotion de l'INSA Strasbourg actualisées.

Pièce jointe : lignes directrices de gestions relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'INSA Strasbourg

18 OCT. 2024	
Acte transmis aux autorités de tutelle le	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Acte n° 67 / 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION****EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024****Objet : Élection partielle au bureau du conseil d'administration***Vu le code de l'éducation,**Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,**Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,*Sièges à pourvoir :

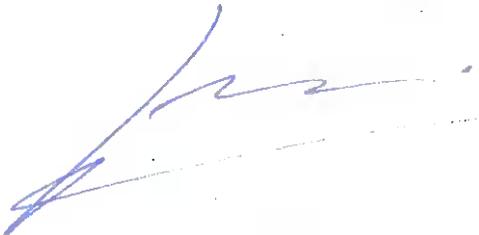
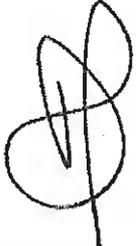
- Représentants des étudiants : 1 siège

Après appel à candidatures, est candidat M. Thibault TOSTAIN.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	26
Dont Présents	21
Dont Représentés	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de voix pour M. TOSTAIN	26

M. Thibault TOSTAIN est élu membre du bureau du CA pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration du mandat des représentants étudiants au conseil d'administration.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Affichage et mise en ligne le :

18 OCT. 2024

Acte n° 68 / 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Élection partielle à la commission des finances du conseil d'administration

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Sièges à pourvoir :

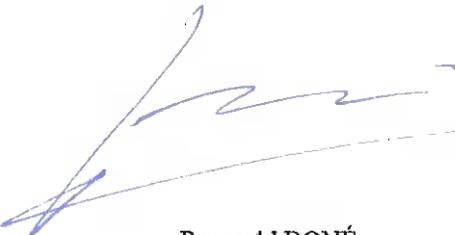
- Représentants des étudiants : 1 siège

Après appel à candidatures, est candidat M. Thibault TOSTAIN.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	26
Dont Présents	21
Dont Représentés	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de voix pour M. TOSTAIN	26

M. Thibault TOSTAIN est élu membre de la commission des finances pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration du mandat des représentants étudiants au conseil d'administration.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024
Le Directeur de l'INSA Strasbourg	Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance
	
Romuald BONÉ	Denis HAMMAN

Acte n° 69 / 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Élection d'un représentant étudiant (binôme) du conseil d'administration au conseil de la vie étudiante (CVE)

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu le règlement intérieur du conseil de la vie étudiante,

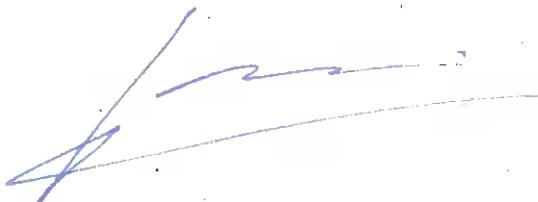
Sièges à pourvoir : représentants des étudiants : 1 binôme titulaire / suppléant (une femme et un homme)

Après appel à candidatures, est candidate Mme Racha GIL ANTUNES, en tant que titulaire.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	34
Nombre de votants	26
Dont Présents	21
Dont Représentés	5
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26
Nombre de voix pour Mme GIL ANTUNES	26

Mme Racha GIL ANTUNES est élue membre du conseil de la vie étudiante pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration du mandat des représentants étudiants au conseil d'administration.

Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024 Le Directeur de l'INSA Strasbourg  Romuald BONÉ	Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024 Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance  Denis HAMMAN
---	---

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

EN SA SÉANCE DU 10 OCTOBRE 2024

Objet : Élection partielle des représentants des usagers à la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R.811-17,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'empêchement définitif de quatre membres usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers (1 femme et 3 hommes),

Sièges à pourvoir :

1 siège de représentant des usagers de sexe féminin et 3 sièges de représentants des usagers de sexe masculin.

➤ **Siège féminin :**

Après appel à candidatures, est candidate Mme Morgane PAPIN.

Résultat du vote :

FEMME	Morgane PAPIN
Nombre de votants	4
Dont Présents	4
Dont Représentés	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	4
Nombre de voix attribuées	4

Mme Morgane PAPIN est élue membre de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration du mandat des représentants étudiants au conseil d'administration.

➤ **Sièges masculins :**

Après appel à candidatures, sont candidats :

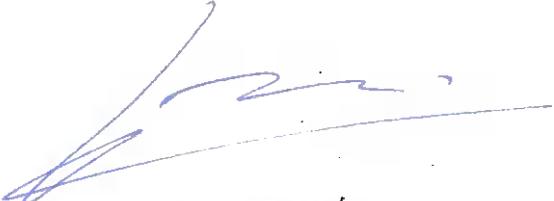
- M. Mohamed BEN BELGACEM
- M. Romain COGNASSE
- M. Lounès YOUNI

Résultat du vote:

HOMMES	Mohamed BEN BELGACEM	Romain COGNASSE	Lounès YOUNI
Nombre de votants	4	4	4
Dont Présents	4	4	4
Dont Représentés	0	0	0
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0	0	0
Nombre de suffrages exprimés	4	4	4
Nombre de voix attribuées	4	4	4

Sont élus membres de la section disciplinaire de l'INSA Strasbourg compétente à l'égard des usagers, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration du mandat des représentants étudiants au conseil d'administration :

- M. Mohamed BEN BELGACEM
- M. Romain COGNASSE
- M. Lounès YOUNI

<p>Acte transmis aux autorités de tutelle le 18 OCT. 2024</p> <p>Le Directeur de l'INSA Strasbourg</p>  <p>Romuald BONÉ</p>	<p>Fait à Strasbourg, le 10 octobre 2024</p> <p>Le Vice-Président du conseil d'administration de l'INSA Strasbourg Président de séance</p>  <p>Denis HAMMAN</p>
---	--